



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

## Guide juridique sur la discrimination raciale

### Différents domaines

Monde du travail (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f101.html>)

## Monde du travail

La discrimination raciale dans le monde du travail peut survenir à chaque étape: de l'offre d'emploi à caractère raciste au licenciement discriminatoire en passant par les discriminations au cours du recrutement, un contrat discriminatoire, des propos racistes et du harcèlement teinté de racisme durant les rapports de travail.

De nombreuses dispositions légales protègent contre la discrimination raciale dans le monde du travail. Les emplois dans les entreprises du secteur privé sont régis par le droit privé (Rapports de travail régis par le droit privé). La protection contre les discriminations au sens du droit du travail, prévue dans le code des obligations (CO) et le code civil (CC), revêt une importance particulière. Les emplois du secteur public (Confédération, cantons, communes et autres autorités administratives) relèvent en premier lieu du droit public (Rapports de travail régis par le droit public). Au contraire des employeurs du secteur privé, les employeurs de l'administration sont tenus de respecter les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale (Cst.).

Les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP) s'appliquent aux rapports de travail en relation avec l'UE/AELE, qu'ils soient régis par le droit public ou par le droit privé.

## Principaux cas de figure

Offres d'emploi discriminatoires

Présélection discriminatoire

Propos racistes au cours de l'entretien d'embauche

Discrimination à l'embauche

Clauses contractuelles discriminatoires

Incidents, voies de fait et harcèlement racistes

Discrimination lors de la répartition des tâches

Discrimination en matière de développement ou de promotion du personnel

Licenciement discriminatoire

Discrimination après la cessation des rapports de travail